



Remboursement séances burning bike

Par **MJS**, le 18/11/2021 à 12:20

Bonjour,

J'ai fait une séance d'essai de burning bike vendredi dernier (12 novembre). A l'issue j'ai payé pour 10 séances. Le lendemain mon genou est resté bloqué. Le médecin m'a indiqué que je ne devais pas solliciter le genou à travers ce type d'activité physique. J'ai immédiatement informé la personne responsable de l'établissement (elite stimulation) afin de l'avertir que je ne pourrai pas venir faire les 10 séances prévues. J'en ai naturellement demandé le remboursement. La personne m'a répondu que la loi les autorisait à ne pas me rembourser.... Je n'ai signé aucun contrat ou autre document de ce genre. J'ai averti 48 heures après le paiement. Me confirmez-vous ses dire ?

Par avance, un grand merci à vous.

Par **Marck.ESP**, le 18/11/2021 à 13:38

Bonjour

Vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation car ce n'est ni une vente à distance, ni un démarchage.

En revanche, le contrat peut contenir des infos.

Exigez que l'on vous remette le contrat correspondant à votre paiement et comportant les clauses d'annulation.

Revenez nous voir ensuite, car il est difficile de répondre sans un minimum d'infos.

Par **MJS**, le 18/11/2021 à 14:25

Merci pour votre rapide retour. Je n'ai signé aucun contrat.

Par **youris**, le 18/11/2021 à 14:43

bonjour,

parfois le paiement vaut acceptation du contrat.

avez-vous un document (facture ?) prouvant votre abonnement pour 10 séances et permettant de compter le nombre de séances effectuées.

salutations

Par **MJS**, le **19/11/2021** à **08:53**

Bonjour, je n'ai pas de facture, uniquement un ticket de carte bancaire.

Je ne pourrai pas faire ces séances à cause de mon genou. Que puis-je faire?

Par avance, merci à vous.

Par **MJS**, le **22/11/2021** à **15:34**

Bonjour, je me permets de revenir vers vous au sujet de mon dernier message laissé vendredi dernier.

Par avance, merci à vous. Bien cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **22/11/2021** à **16:27**

On ne vous a remis aucun contrat, il est donc impossible d'en connaître les clauses.

Si l'on se réfère à ce qu'il se passe pour une salle de sport...

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/salle-de-sport>

<https://www.inc-conso.fr/content/les-salles-de-sport-et-centres-de-remise-en-forme-vous-souhaitez-vous-inscrire>